

Publié le : 24 avril 2024
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

Envoyé en préfecture le 24/04/2024
Reçu en préfecture le 24/04/2024
Publié le
ID : 071-200071579-20240422-AR2024_12-AR



Département de Saône et Loire
Arrondissement de Louhans

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES AFFAIRES GENERALES DU
PRESIDENT**

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

N° 2024_12

1.1 Marchés Publics

Objet : Acte modificatif n°1 en cours d'exécution du marché relatif à l'acquisition de mobiliers pour le Pôle Enfance Jeunesse Famille de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'

Le Président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom',

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 janvier 2021 déléguant au Président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, maîtrise d'œuvre, de fournitures et de services inférieurs à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'arrêté Président n°2023/053 attribuant le marché relatif à l'acquisition de mobiliers pour le Pôle Enfance Jeunesse Famille de la Communauté de Communes, à la Société SAS Bourgogne Bureau, domicilié 242, Avenue de Paris à Chalon-sur-Saône (71100) pour un montant de 54 660,31 € HT (*écotaxe comprise*) soit 65 592,37 € TTC,

CONSIDERANT le jugement rendu le 26 février 2024, par lequel le Tribunal de Commerce d'Evry-Courcouronnes a prononcé la liquidation judiciaire de la SARL HABA (SIREN n°410 899 868),

CONSIDERANT que la liquidation de l'entreprise est venue impacter l'exécution du marché compte tenu du fait que celle-ci figurait parmi les fournisseurs de mobiliers de la SAS BOURGOGNE BUREAU, comme présenté dans son offre,

CONSIDERANT qu'une dizaine de références de la DPGF s'en trouvent impactées,

CONSIDERANT que la SAS BOURGOGNE BUREAU a ainsi fait une proposition afin de palier à la liquidation de la SARL HABA pour le mobilier concerné manquant. Il est à noter que le montant global du marché tel qu'attribué s'en trouve légèrement impacté (-0,01%).

ARRETE

Article 1^{er}

- La DPGF initiale est modifiée comme suivante pour les références impactées par la liquidation de la SARL HABA et pour lesquelles les prix unitaires s'en trouvent modifiés suite à la proposition de remplacement de la SAS BOURGOGNE BUREAU, attributaire du marché :

Numéro de prix	DESIGNATION	Nouveaux Prix unitaires HT suite à liquidation HABA
4	Salle d'activités des petits - 3-5 ans	
4.2	Tables modulables hexagonales - plateau stratifié - structure époxy - avec vérins ajustables pour la hauteur	183,00 €
7	Salle d'activités partagée	
7.1	Chariot de transport tapis	617,00 €
7.2	Chariot de manutention et rangement (matériel de sport)	416,00 €
10	Patio et terrasse	
10.1	Tables PVC avec bancs attenants -	815,00 €
10.2	Tables PVC avec bancs attenants -	1 192,00 €
	Relais petite enfance / Lieu d'accueil parents enfants	
11	Salle d'activités	
11.3	Chaises bois enfants	43,00 €
11.5	Tabourets adultes - 4 pieds assises rondes -	43,00 €
11.6	Chaises nourrices basses	212,00 €
13	Dortoir	
13.1	Lit à barreaux basique Enfant de 0 à 2 ans	601,00 €
13.2	Lit à barreaux basique Enfant de 0 à 2 ans	601,00 €

La DPGF modifiée ainsi que les fiches techniques du mobilier concerné sont annexées à l'acte modificatif dont le projet est joint au présent arrêté.

Article 2^{ème} :

L'incidence financière de l'acte modificatif est présentée comme suivante :

Entreprise	Montant initial en € HT (écotaxe incluse)	Modification n°1 en € HT	Nouveau montant en € HT (écotaxe incluse)	Variation
SAS ESPACE BUREAU	54 660,31 €	- 7,92 €	54 652,39 €	- 0,01 %
T.V.A (20%)	10 932,06 €	1,58 €	10 930,48 €	
Totaux T.T.C	65 592,37 €	- 9,50 €	65 582,87 €	

Publié le : 24 avril 2024
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

Envoyé en préfecture le 24/04/2024
Reçu en préfecture le 24/04/2024
Publié le
ID : 071-200071579-20240422-AR2024_12-AR



Il est approuvé la signature de l'Acte modificatif n°1 du marché.

Article 3^{ème} :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à LOUHANS
Le 22/04/2024
Le Président
Anthony VADOT**

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text 'BRESSE LOUHANNaise INTERCOM' around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a sun and trees.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.